

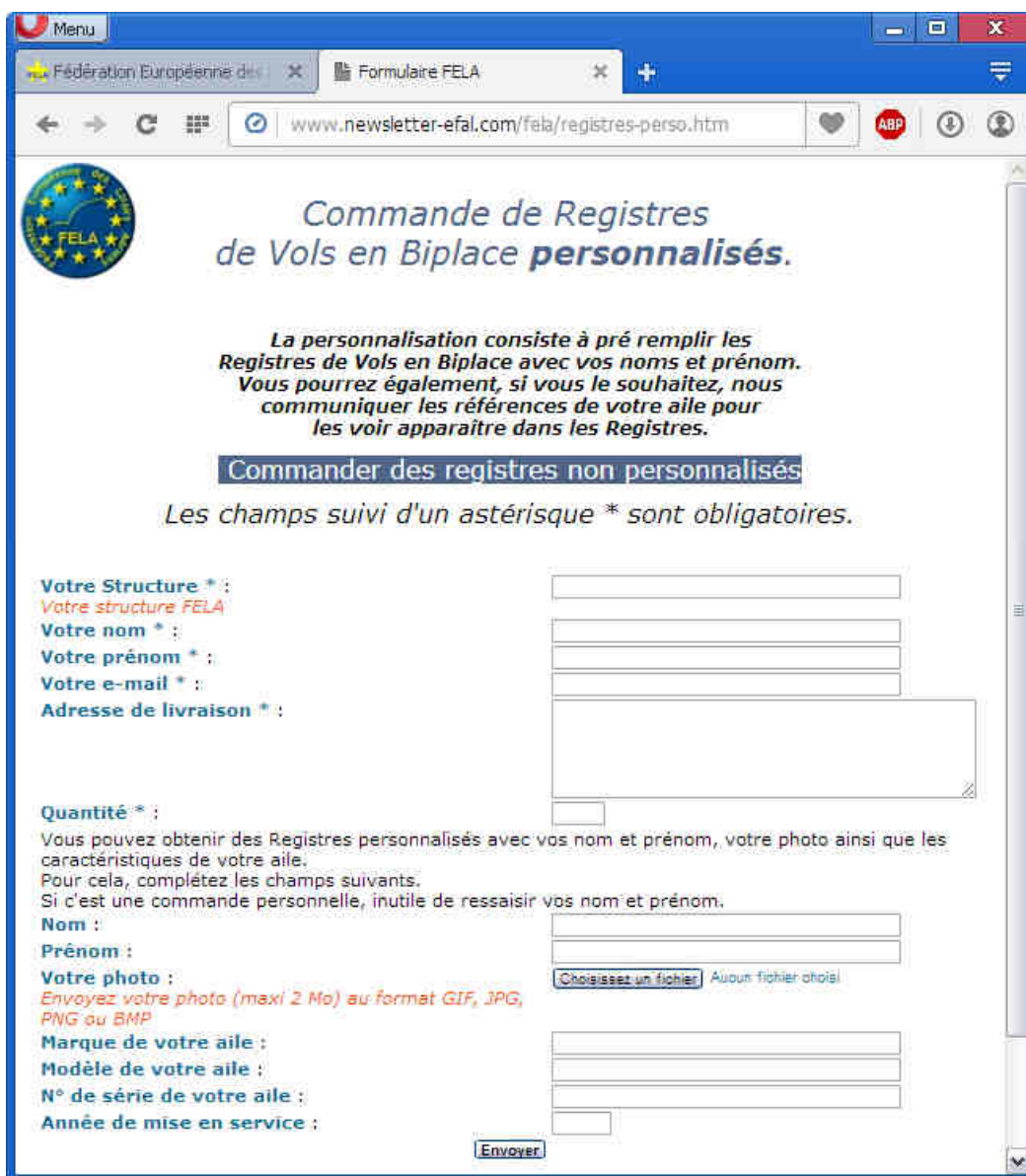
Gestion Vol Libre

Principe d'utilisation du registre de vols en biplace.

Vous êtes biplaceur qualifié et assuré pour l'emport de passagers. Vous êtes tenus de suivre les vols en biplace que vous effectuez et devez informer votre passager des conditions réglementaires.

La première chose à faire est de commander un ou plusieurs registres de vols en biplace. Pour cela rendez-vous sur le site des formulaires de la FELA à l'adresse suivante et complétez le formulaire :

<http://www.newsletter-efal.com/fela/registres-perso.htm>



The screenshot shows a web browser window with the URL www.newsletter-efal.com/fela/registres-perso.htm. The page title is "Commande de Registres de Vols en Biplace personnalisés." The FELA logo is visible in the top left corner. The main text reads: "La personnalisation consiste à pré remplir les Registres de Vols en Biplace avec vos noms et prénom. Vous pourrez également, si vous le souhaitez, nous communiquer les références de votre aile pour les voir apparaître dans les Registres." Below this, there is a link "Commander des registres non personnalisés" and a note: "Les champs suivi d'un astérisque * sont obligatoires." The form fields include: "Votre Structure *", "Votre nom *", "Votre prénom *", "Votre e-mail *", "Adresse de livraison *", "Quantité *", "Nom:", "Prénom:", "Votre photo:" (with a file upload button and instructions: "Envoyez votre photo (maxi 2 Mo) au format GIF, JPG, PNG ou BMP"), "Marque de votre aile:", "Modèle de votre aile:", "N° de série de votre aile:", and "Année de mise en service:". An "Envoyer" button is at the bottom.

Votre commande sera préparée et vous sera expédiée le plus rapidement possible. Vous les recevrez accompagnés de la lettre suivante expliquant le fonctionnement. La seconde page est à faire lire à votre passager AVANT le vol. Il doit ensuite compléter et signer une page du registre indiquant qu'il a lu les conditions spécifiques.





Fédération Européenne des Loisirs Aériens

European Federation of Air Leisure

Maison des Associations - 63, avenue Pasteur - 10000 Troyes

contact@fela-europe.eu  www.fela-europe.eu

Vol de pente  Vol ascensionnel  Vol ULM

La Fédération omnisports de l'aviation ultra-légère

Votre nom

Votre adresse

Votre ville

Cher adhérent

Vous trouverez dans cette enveloppe le ou les registres de vols en biplace que vous avez commandés.

Principe d'utilisation : Au moment du briefing du passager, vous devez lui faire lire la page suivante (CONDITIONS SPECIFIQUES) et lui faire compléter une page libre de votre registre avant le vol. Celui-ci peut ensuite être réalisé.

Concernant la zone de saisie relative à l'assurance du passager, si vous êtes assuré en IA tous passagers, la case correspondante des pages "**Passager**" est automatiquement cochée.

A la fin du vol, vous découpez le coupon détachable et le remettez à votre passager.

Comptabilisation des vols :

A la fin du mois ou à la fin de chaque carnet vous devez saisir vos vols sur le site de la FELA à l'adresse suivante : <http://www.fela-europe.eu/biplace.htm>.

Solution plus facile pour vous : Prenez une photo de la page du vol réalisé envoyez la par mail à l'adresse suivante : info@fela-europe.eu

Cette déclaration est importante car elle nous permet de comptabiliser exactement le nombre de vols en biplaces effectués au sein de la FELA afin de pouvoir négocier de meilleurs tarifs d'assurance avec notre partenaire SAAM Verspieren. Par exemple, cette méthode a permis de faire passer l'IA tous passager de 75 à 50 € en 2015...

Le Secrétaire Général

Alain Dabrowski

Si vous souhaitez que votre photo apparaisse en haut à droite de vos registres de vols en biplace, rendez-vous sur le site de la FELA Europe 'www.fela-europe.eu', cliquez sur le menu de gauche : 'Mettez vos coordonnées à jour'

*et ajoutez votre photo à la fin du formulaire.
Vous pouvez aussi flasher le QR code ci contre !*

*Vous pouvez aussi l'envoyer par mail ici :
info@fela-europe.eu*



Vous allez participer à un vol en biplace pédagogique ou à une journée découverte.

CONDITIONS SPECIFIQUES

Informations à lire et à approuver en signant la page du registre que votre biplaceur ou moniteur vous fera compléter tout à l'heure.

Conformément à l'article L 321-1 du code du sport, vous bénéficiez d'une assurance en responsabilité civile souscrite par la structure proposant la journée découverte ou le vol en biplace pédagogique.

Si votre biplaceur ou moniteur est assuré en Individuelle Accident tous passagers, la garantie de base individuelle accident est offerte et comporte les garanties suivantes :

GARANTIES ET MONTANTS DE GARANTIES - NATURE DES INDEMNITES :

Par dérogation aux articles 16 et 17 du chapitre IX des Conditions Générales, les garanties accordées par le présent contrat sont strictement limitées à celles énumérées ci-dessous.

DECES : En cas de décès de l'Assuré survenant immédiatement ou dans un délai de un an des suites d'un accident garanti, il sera versé un capital qui sera attribué par ordre de préférence : Au conjoint non divorcé ni séparé judiciairement, à défaut, aux enfants nés et à naître, vivants ou représentés, par parts égales entre eux, à défaut, aux père et mère, par parts égales entre eux, à défaut, aux héritiers, par parts égales entre eux. A tout moment, l'Assuré peut modifier l'ordre ci-dessus et désigner toute personne physique ou morale de son choix. Il doit en aviser le Souscripteur ou l'Adhérent par écrit. Lorsque la désignation personnelle est caduque, la disposition ci-dessus est applicable.

INCAPACITE PERMANENTE : En cas d'incapacité permanente partielle ou totale, il sera versé à l'Assuré une indemnité calculée en fonction du capital et du taux d'incapacité. Le taux d'incapacité permanente est déterminé, dès que l'état de santé de l'Assuré est consolidé, par référence au « barème indicatif des déficits fonctionnels séquellaires en droit commun ». L'infirmité est dite totale lorsque le taux d'invalidité atteint 80 %. Elle est dite partielle dans le cas contraire, et seul un pourcentage du capital égal au taux d'incapacité est versé.

Lorsque le taux d'incapacité est : Inférieur à 20 %, aucune indemnité n'est versée ; égal ou supérieur à 80 %, le capital est versé intégralement.

TRAITEMENT MEDICAL : En cas de traitement médical de l'Assuré, il lui sera remboursé les frais de traitement en complément des prestations versées par un régime obligatoire et tout autre régime de prévoyance collective ou dès le premier euro s'il n'est pas affilié à un régime. Seules sont prises en charge les dépenses de santé normalement couvertes par les régimes obligatoires, y compris les remboursements afférents au remplacement des prothèses auditives et dentaires.

L'indemnité est égale, acte par acte, à la différence entre : Les frais réels dans la limite du tarif de responsabilité conventionnel fixant la valeur des actes et fournitures médicaux servant de base au calcul des prestations accordées par les régimes obligatoires d'assurance maladie, et le montant des prestations versées à l'adhérent par le(s) régime(s) de prévoyance collective, sans que l'engagement de l'Assureur puisse excéder, pour un même accident, la somme indiquée ci-après.

MONTANT DES CAPITAUX DE LA GARANTIE DE BASE :

En cas de mort : 16.000 EUR.

En cas d'incapacité permanente : à concurrence de : 16.000 EUR.

En cas de traitement médical : à concurrence de : 1.600 EUR par sinistre.

Vous devez désigner obligatoirement un bénéficiaire de l'assurance en cas de décès.

En signant le registre, vous acceptez ces conditions et devenez membre de la structure proposant cette activité pour une période de 1 an. Vous serez représenté en Assemblée Générale par cette même structure.

Pour obtenir une copie complète de votre bulletin d'adhésion vous pouvez contacter la FELA par mail (info@fela-europe.eu) ou directement votre biplaceur ou moniteur en indiquant la référence qui figure sur le coupon qu'il vous a remis.

Vous pouvez consulter ces conditions à tout moment en vous rendant à l'adresse suivante :

www.fela-europe.eu/conditions.htm

Accès aux conditions générales du contrat :

http://webaction-saam.leaderinfo.com/Documentation/saam/svpd/Conditions_Generales_et_Particulieres_Volpack.pdf

Composition d'un registre de vol en biplace.

La première page du registre de vols en biplace comporte les informations liées à votre structure :

Association Européenne des Loisirs Aériens	Votre Prénom VOTRE NOM Version 7 - Juillet 2015
	REGISTRE DES VOLS EN BIPLACE ET DES JOURNEES DECOUVERTE
 	
Registre n° FR066-50-001 à FR066-50-015 Structure de démo Couvrant la période duau	
<small>Pour commander de nouveaux registres, rendez-vous ici : www.newsletter-fela.com/fela/registres.htm</small>	

La deuxième page, reprend les informations concernant le biplaceur :

Pilote		
Nom et prénom : Votre Prénom VOTRE NOM N° FELA : FR066-16-001		
Pilote qualifié pour l'emport d'un passager : <input checked="" type="checkbox"/> Parapente <input type="checkbox"/> Delta <input type="checkbox"/> ULM <input type="checkbox"/> Qualifié passager handicapé <input checked="" type="checkbox"/> Assuré IA tous passagers		
Structure : Structure de démo		
Appareil utilisé <small>(Sauf exception précisée sur le feuillet de déclaration de vol)</small>		
<input checked="" type="checkbox"/> Parapente <input type="checkbox"/> Delta <input type="checkbox"/> ULM, type :		
Marque : Marque de mon parapente	Modèle : Modèle de mon parapente	
N° de série : 01234567	Année de mise en service : 2016	
Informations à remonter à la FELA		
<small>A la fin de chaque mois, ou de chaque registre, vous devez saisir les vols en biplace que vous avez réalisés sur le site internet de la FELA à l'adresse suivante : www.fela-europe.eu/biplace.htm. Une solution plus facile, faites une photo de la page du vol effectué et envoyez la par mail à l'adresse suivante : Envoyez une photo de taille moyenne afin qu'elle reste lisible !</small>		

Si vous disposez d'un seul biplace, ses coordonnées peuvent être inscrites sur votre registre.

Les 15 pages suivantes doivent être complétées et signées par vos passagers AVANT le vol :

<input checked="" type="checkbox"/> Vol en biplace pédagogique	Date : / /	FR066-50-001	FR066-50-001
<input type="checkbox"/> Journée découverte	Lieu :	Structure de démo	Référence
<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle	Nom et prénom		
Adresse		Né(e) le (*)	
		Pays : <input type="checkbox"/> France	
Code Postal	Ville	<input type="checkbox"/> Autre :	
e Mail		Nombre de vols effectués :	
Déclare avoir pris connaissance des contrats d'assurance offerts.			
<input checked="" type="checkbox"/> Je ne souscris pas à l'assurance car mon pilote est assuré en Individuelle Accident tous passagers.			
<input type="checkbox"/> Je ne souscris pas à l'assurance Individuelle Accident qui m'est proposée.			
<input type="checkbox"/> Je souscris à l'assurance Individuelle Accident qui m'est proposée au tarif de €.			
<input type="checkbox"/> Je suis déjà assuré(e) ; Compagnie : N° de contrat :			
Bénéficiaire de l'assurance IA en cas de décès :			
Pour un vol en : <input checked="" type="checkbox"/> Parapente <input type="checkbox"/> Delta <input type="checkbox"/> ULM. Type : <input type="checkbox"/> Vol ascensionnel			
Signature :			
<input type="checkbox"/> Autorisation parentale pour voler avec Votre Prénom Votre Nom			
(*) Si la personne est mineure, elle doit présenter une autorisation parentale dûment complétée ou si son représentant légal est présent le jour du vol, c'est lui qui doit signer cette page.			
Je soussigné, représentant légal de la personne désignée ci-dessus, l'autorise à effectuer ce vol.			
Cocher la case ci-contre lorsque vous avez remonté ce vol à la FELA <input type="checkbox"/>			

J'ai lu et accepté les informations sur les conditions spécifiques concernant l'activité à laquelle j'ai participé qui sont consultables ici : www.fela-europe.eu/conditions.htm

Pourquoi et comment remonter les informations à la FELA.

Pourquoi :

Vous devez remonter les informations de vos vols à la FELA pour que ceux-ci soient comptabilisés et pour que vos passagers puissent être informés qu'ils sont adhérents à la FELA pour une période d'un an et que cela leur donne le droit d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la FELA.

Comment :

La solution la plus simple consiste à photographier ou numériser chaque page de votre registre complétée par vos passagers (*Inutile de le faire avec les autres pages. Les numéros uniques de chaque page nous permettent de retrouver les informations nécessaires*) et de les faire parvenir au Secrétaire par le biais du formulaire suivant : <http://www.newsletter-efal.com/fela/biplacephotos.htm>

Déclaration de vols en biplace d'un registre personnalisé avec photos des pages.

Ce formulaire est à utiliser conjointement avec votre **Registre des Vols en Biplace**.

Le Registre des Vols en Biplace comporte en entête les coordonnées du pilote biplaceur et les caractéristiques du matériel utilisé.

Chaque page est une déclaration sur les contraintes et consignes liées à la pratique du vol en passager biplace qui doit être signée par le passager.

Faites une photo de qualité suffisante pour la lecture des informations de la page du vol complétée par votre passager (ou un scan) et envoyez les à l'aide du formulaire ci-dessous

Les champs suivi d'un astérisque * sont obligatoires.

DECLARATION DE VOLS EN BIPLACE AVEC PHOTOS DU REGISTRE

Avec ce formulaire vous pouvez envoyer les photos des pages de votre registre de vols en biplace sans être obligé de tout saisir !

Votre nom * :

Votre prénom * :

Votre mail * :

Photo n° 1 :

Aucun fichier choisi

Photo n° 2 :

Aucun fichier choisi

Photo n° 3 :

Aucun fichier choisi

Photo n° 4 :

Aucun fichier choisi

Photo n° 5 :

Aucun fichier choisi

Photo n° 6 :

Aucun fichier choisi

Photo n° 7 :

Aucun fichier choisi

Photo n° 8 :

Aucun fichier choisi

Photo n° 9 :

Aucun fichier choisi

Photo n° 10 :

Aucun fichier choisi

Photo n° 11 :

Aucun fichier choisi

Photo n° 12 :

Aucun fichier choisi

Photo n° 13 :

Aucun fichier choisi

Photo n° 14 :

Aucun fichier choisi

Photo n° 15 :

Aucun fichier choisi

Si vous choisissez de ne pas faire de photo des pages de registres, vous devez compléter le formulaire suivant pour chacun de vos passagers : <http://www.newsletter-efal.com/fela/biperso.htm>

Déclaration de vols en biplace d'un registre personnalisé sans photos des pages du registre.

Ce formulaire est à utiliser conjointement avec votre Registre des Vols en Biplace.

Le Registre des Vols en Biplace comporte en entête les coordonnées du pilote biplaceur et les caractéristiques du matériel utilisé.

Chaque page est une déclaration sur les contraintes et consignes liées à la pratique du vol en passager biplace qui doit être signée par le passager.

Une solution plus simple pour vous : Faites une photo de qualité suffisante pour la lecture des informations de la page du vol complétée par votre passager (ou un scan) et utilisez ce formulaire : [Envoi des photos du registre](#)

*Les champs suivi d'un astérisque * sont obligatoires.*

Nom du pilote * :

Prénom du pilote * :

e-mail du pilote :

Vous pouvez envoyer une photo de la page du registre de vols en biplace à l'aide du champs ci-dessous. Dans ce cas, inutile de compléter le reste du formulaire.
Vous pouvez également l'envoyer directement ici : info@fela-europe.eu depuis votre smartphone par exemple.

Photo de la page : Choisissez un fichier. Aucun fichier choisi

Type de vol * : Vol en biplace pédagogique
 Journée découverte

Date du vol :

Lieu :

N° FELA de la page :

Référence inscrite en haut à droite de la page du registre

Civilité du passager * : M
 Mme
 Mlle

Nom et prénom du passager * :

Date de naissance du passager :

Adresse du passager :

e-mail du passager :

Téléphone du passager :

Cette façon de faire est, vous le conviendrez, beaucoup moins conviviale. Je ne saurais trop vous préconiser la méthode précédente avec photo qui présente, en outre, l'avantage de conserver à la FELA une sauvegarde de vos registres de vols en biplace.

Tous les liens ci-dessus sont accessibles depuis le site de la FELA www.fela-europe.eu

Gardez en mémoire que c'est une obligation statutaire !